

ÉCONOMIE • ROYAUME-UNI

Euribor : le scandale financier se dégonfle

Un des accusés a été jugé non coupable jeudi 4 juillet. Un autre fait appel devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Par Eric Albert • Publié le 10 juillet 2019 à 10h59 - Mis à jour le 10 juillet 2019 à 15h29

Article réservé aux abonnés



Philippe Moryoussef (au centre), ancien trader de chez Barclays et accusé dans le scandale de l'Euribor, quitte le tribunal de Londres, le 11 janvier 2016. Peter Nicholls / REUTERS

C'était censé être l'un des scandales symbolisant la crise financière. La manipulation de l'Euribor, un taux d'intérêt interbancaire utilisé comme référence pour des millions de produits financiers, a donné lieu à de nombreuses amendes contre les banques et a ouvert la voie à une série de procès spectaculaires à Londres. L'entente illicite entre les traders, qui se mettaient d'accord entre eux pour déterminer le taux, a servi d'illustration de la dérive des marchés d'avant-2008.

Une décennie plus tard, et presque quinze ans après le début des faits reprochés, le scandale, pourtant, se dégonfle. A Londres, sur les onze accusés au début du processus judiciaire, seuls trois sont désormais en prison. Deux ont été jugés non coupables. Six ont refusé de se rendre au procès et ont, pour l'instant, tous remporté leur procès contre leur extradition.

Lire aussi | [Euribor : un procès privé des principaux prévenus](#)

Philippe Moryoussef estime que le délit qui lui est reproché n'existait pas au moment des faits

Jeudi 4 juillet, Andreas Hauschild, un ancien de la Deutsche Bank, a été jugé non coupable, dans le troisième procès consacré à l'Euribor. Quelques jours plus tôt, le 25 juin, Philippe Moryoussef, un Français qui clame son innocence et a été condamné par contumace à huit ans de prison à Londres, a saisi la Cour européenne des droits de l'homme. Il estime que son procès a été « *inéquitable* » et, surtout, que le délit qui lui est reproché n'existait pas au moment des faits.

Lire aussi | [A la City, on ne rigole plus avec les traders « pourris »](#)

Le cas de M. Moryoussef, un ancien de Barclays, est le plus intéressant parce qu'il va au cœur de l'affaire. Pour faire simple, il reconnaît les faits, mais estime que les pratiques qu'on lui reproche ne constituent pas un délit. A l'époque, de 2005 à 2009, l'entente qui lui est reprochée était la pratique normale du marché et personne, ni chez ses supérieurs ni chez ses concurrents, n'y trouvait rien à redire. Selon lui, la loi qui le condamne est rétroactive car créée seulement après la crise. « *On essaie de faire croire aux contribuables qu'on est responsable de la crise. C'est la définition même du bouc émissaire* », déclarait-il au *Monde* en juillet 2018.

Lire aussi | [Procès des taux d'intérêt Euribor : des coupables trop parfaits](#)

A en croire l'accusation, M. Moryoussef composait, avec Christian Bittar, de la Deutsche Bank, le duo central qui manipulait le taux. Les deux hommes sont français, se connaissaient bien et travaillaient tous les deux à la City au moment des faits.

Une zone grise

Chaque jour, l'Euribor était calculé en faisant la moyenne du taux interbancaire déclaré par quarante-huit banques. Le problème est que ce taux n'est pas scientifique. Les marchés évoluent en permanence et il est parfois discutable de savoir si le taux du moment est de 4,23 % ou 4,22 %, par exemple.

Jouant de cette zone grise, MM. Bittar et Moryoussef s'organisaient, avec d'autres collègues, pour légèrement pousser ou baisser leur taux, afin d'améliorer à la marge leurs positions sur les marchés. Pour l'accusation, cette entente est la preuve de la manipulation, d'autant qu'un changement d'un ou deux points de base pouvait rapporter des millions, étant donné les sommes en jeu.

Pas d'enrichissement personnel

Après avoir longtemps défendu en privé son innocence, M. Bittar a décidé de plaider coupable, à la surprise générale, en mars 2018. C'était une façon pour lui de réduire fortement sa peine, qui a finalement été de cinq ans de prison ferme. Pris au dépourvu, Philippe Moryoussef a failli le suivre dans sa démarche, avant de finalement décider de continuer la bataille judiciaire.

L'ancien trader de chez Barclays met en avant deux faits. D'abord, le taux qu'il soumettait tous les jours n'était pas inventé, mais simplement l'évaluation du moment. D'autre part, rien ne lui interdisait de prendre en compte son propre intérêt commercial tant qu'il restait dans la zone grise, réaliste, des taux du moment. Selon lui, cette pratique était autorisée et courante. Ce n'est qu'en 2012 que la justice britannique, se penchant sur le Libor, un taux similaire, a décidé de déclarer cette pratique illégale. M. Moryoussef estime donc être victime d'une loi rétroactive. De plus, l'accusation n'a pas réussi à prouver d'enrichissement personnel lié à la manipulation. La Cour européenne des droits de l'homme va maintenant devoir décider si elle accepte le recours de M. Moryoussef.

Pour ne rien manquer de l'actualité économique

Cet article est paru dans notre newsletter « La lettre éco ». Si vous êtes abonné au *Monde*, vous pouvez vous inscrire à cette lettre quotidienne en [suivant ce lien](#). Chaque jour à 12 h 30, vous y retrouverez les informations du

Monde et son regard sur l'actualité économique, à travers notamment la chronique « Pertes & profits ».

Eric Albert (Londres, correspondance)